

# Réalité sociale du travail du dimanche

## Combien de personnes travaillent le dimanche ?

Source principale : [Etude DARES 2012](#).

### Parmi les salariés

En 2011, l'emploi salarié représentait 23 854 000 personnes. Parmi celles-ci :

- 13% travaillent habituellement le dimanche (environ un salarié sur huit)
- 15% travaillent occasionnellement.

Ramenées à l'emploi total en 2011 (23 854 000 emplois salariés, contre 2 521 000 emplois non salariés <sup>1)</sup>) ces proportions s'établissent respectivement à 12 et 14%.

### Parmi les non-salariés

En 2011, l'emploi non-salarié représentait 2 521 000 personnes. Parmi celles-ci :

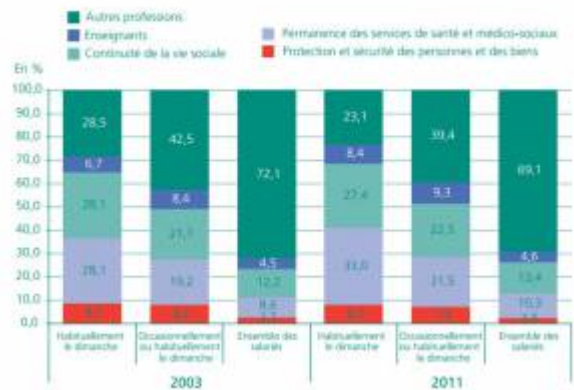
- 28% travaillent habituellement le dimanche
- 27% travaillent occasionnellement.

Ces non-salariés sont essentiellement des agriculteurs, certaines industries alimentaires, les hôtels-restaurants, boulangers, pâtisseries, petits détaillants, artisans taxis, infirmiers libéraux.

Mais aucune profession non salariée ne relevant pas d'une obligation technique ou sociale (avocats, architectes, cabinets de conseil, experts, notaires, etc), ne travaille habituellement le dimanche : ce qui signifie que dans une situation de liberté, le choix du repos dominical est unanime, et a contrario, que le travail du dimanche dans le cas où il est pratiqué relève d'une contrainte, qu'elle soit d'ordre technique, sociale, ou financière.

## Quels secteurs sont-ils concernés ?

Graphique 1 • Répartition des salariés par domaines, selon qu'ils travaillent ou non le dimanche, en 2003 et 2011



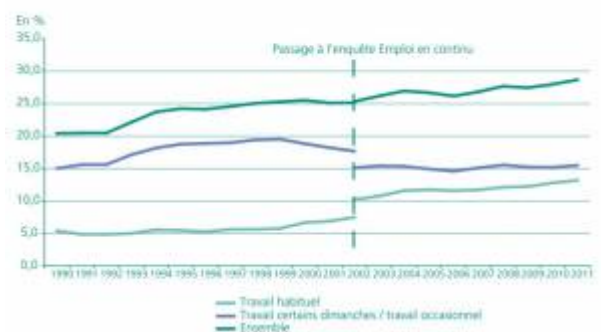
Les secteurs professionnels majoritairement concernés sont :

- sécurité des biens et des personnes : police et gendarmerie, pompiers
- secteur médico-social : hôpitaux, services médico-sociaux.
- vie sociale : hôtellerie et restauration, transports, activités culturelles ou de loisir, commerces

Dans les professions de la santé et du médico-social, 60 % des salariés travaillent habituellement ou occasionnellement le dimanche, tandis qu'ils sont plus de 80 % dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens. Dans le domaine de la continuité de la vie sociale, cette proportion est de 48%.

## Evolution du travail du dimanche

Graphique 2 • Travail du dimanche des salariés, selon le caractère occasionnel ou habituel du travail dominical



Ces chiffres sont issus de l'enquête Emploi annuelle du Ministère du Travail, qui comporte depuis 1990 une question sur travail dominical.

Sur la période 1990-2002, cette question était formulée ainsi : Travaillez-vous le dimanche ? (entre 0 et 24 heures) 1 : Habituellement 2 : Certains dimanches seulement 3 : Jamais Depuis 2003, la question a été reformulée de la façon suivante : Dans votre emploi principal, travaillez-vous le dimanche ? 1. Habituellement 2. Occasionnellement 3. Jamais Ce changement de formulation a induit la rupture observable sur la courbe en 2002.

Le travail dominical augmente tendanciellement depuis 1990, d'environ 0.4% par an, sous l'effet conjugué de l'accroissement en effectifs des secteurs professionnels concernés par le travail du dimanche (domaine médical passant de 8,6 % en 2003 à 10,3 % en 2011, domaine vie sociale

passant de 12,2 % à 13,4 %, notamment), et de l'accroissement de la proportion de personnes travaillant le dimanche (notamment l'enseignement), à l'intérieur de ces secteurs.

Les déréglementations (centres d'appel en 2005, commerces de détail d'ameublement en 2008 (amendement ConfoKea) et les PUCE en 2009 (Loi Mallié), ont également participé à cette augmentation.

## Qui travaille actuellement le dimanche ?

Le fait de travailler le dimanche ou pas, très largement, dépend non pas de la volonté personnelle, mais du métier tenu dans le secteur d'activité.

### Les employés beaucoup plus que les cadres

Alors que 8% des cadres déclarent travailler le dimanche, cette proportion atteint 20% chez les employés.

### Particulièrement impactées : les femmes, et dans une moindre mesure, les jeunes

Les femmes représentent 56 % des effectifs de ceux qui travaillent habituellement le dimanche alors qu'elles constituent 50 % des salariés, car les métiers travaillant le dimanche sont plutôt féminins, excepté ceux du secteur de la sécurité. Les jeunes sont légèrement sur-représentés.

*De manière générale, 56% des salariés qui travaillent le dimanche sont des femmes (Dares analyses n°075, oct. 2012). Et parmi les employés de commerce, les femmes sont très majoritaires. Dans plus de trois quart des cas, par exemple, le caissier est une caissière.*

*Le travail du dimanche concerne tout particulièrement les jeunes femmes des quartiers populaires.*

*Le travail du dimanche est de plus en plus répandu pour les jeunes femmes habitant en zones urbaines sensibles (Zus). C'est un des constats soulevé par le rapport EGALiTER du HCEfh, relatif aux inégalités femmes-hommes dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux isolés, et remis au Gouvernement en juin dernier. Parmi les femmes de 15 à 29 ans en Zus, plus d'1 sur 5 travaillait de manière régulière le dimanche en 2012, alors qu'elles n'étaient que 17% en 2009. Et cette augmentation est d'autant plus notable que la proportion n'a pas changé pour les jeunes femmes en dehors des Zus, 17% (Enquête Emploi en continu 2009 et 2012, INSEE, in Onzus infos de mars 2014). <sup>2)</sup>*

## Quelles compensations au travail du dimanche ?

 a rédiger

## En résumé

---

Aujourd'hui, environ 13% des salariés travaillent habituellement le dimanche (1 salarié sur 8), et 15% occasionnellement.

Les grands secteurs concernés sont ceux de la sécurité (police et gendarmerie, pompiers), du secteur médico-social (hôpitaux, services médico-sociaux), et de la vie sociale (hôtellerie et restauration, transports, activités culturelles ou de loisir, commerces).

Le travail dominical impacte davantage les femmes que les hommes, les employés plutôt que les cadres.

Tendanciellement, il est en hausse d'environ 0.4% par an depuis les années 90. Cette augmentation s'explique majoritairement par l'accroissement en effectifs des métiers concernés par le travail dominical.

Le travail du dimanche ne résulte pas d'un choix personnel, mais très majoritairement du métier exercé : en situation de liberté, le choix du repos dominical est quasi-unanime.

<sup>1)</sup> [INSEE](#)

<sup>2)</sup> [Communiqué HCE 19 déc 2014](#)

From:

<http://wiki.travail-dimanche.com/> - **Le Wiki du Dimanche**

Permanent link:

<http://wiki.travail-dimanche.com/doku.php?id=wiki:discuss:realitesociale&rev=1422110044>

Last update: **06/08/2017 21:22**

